



AESH : sous le vernis, encore et toujours la précarité ! Pour une école inclusive : un vrai statut, un vrai salaire maintenant !

- **Des mesures en trompe l'œil : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonctions, CDI après trois ans de CDD**

Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les AESH que l'on maintient dans la pauvreté (salaire moyen environ 950€) sans tenir compte de la technicité du métier.

L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.

Du côté de la rémunération, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ».

Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de 24 heures hebdomadaires en majorité, maintiennent ces agents de la Fonction publique – 92% de femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté (1102€ selon l'Insee).

- **Pour une remise en question des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)**

Quant aux conséquences de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail, elles sont de plus en plus catastrophiques : emploi du temps éclaté et trop souvent modifié, affectations changeantes, remplacement au pied levé, augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicap très variées et parfois complexes, frais kilométriques dans les zones rurales non remboursables ...

- **Non à 2 métiers en 1 : AED + AESH = ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative)**

S'ajoute à cela depuis la rentrée, l'inquiétude de voir le métier des AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau sous statut fourre-tout : celui des ARE. Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi-disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents beaucoup plus polyvalentes et multitâches. À terme, ce projet menace implicitement la spécificité des missions exercées par ces deux catégories de personnels, missions qui sont pourtant indispensables pour le bon fonctionnement de l'Institution.

- **Nous exigeons :**

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B ;
- Une formation initiale et continue des AESH à hauteur des enjeux de ce métier, dans l'intérêt de tous : élèves, AESH, enseignants... ;
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.

**Pour la défense de nos métiers,
journée de mobilisation et de grève mardi 3 octobre 2023.
Toutes et tous mobilisé-es par solidarité avec les AESH!**

- ⇒ **9h30 : Accueil café à la Maison du Peuple**
- ⇒ **10h : Assemblée Générale à la Maison du Peuple**
- ⇒ **11h30 : Rassemblement devant le Rectorat**
- ⇒ **12h : Repas partagé devant le Rectorat**